

Le Chef familial  
William Romain s'est  
retiré de la discussion  
et du vote.

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL  
DE LA NATION WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

**COPIE DE RÉOLUTION**

NUMÉRO 7619 SÉANCE DU 2 juin 2025

<b>Pierre Picard</b>	<b>Grand Chef</b>
Denis «Kalo» Bastien	Chef familial
Carlo Gros-Louis	Chef familial
Dave Laveau	Chef familial (absent)
René «Wellie» Picard	Chef familial (absent)
Stéphane B. Picard	Chef familial
William Romain	Chef familial
Daniel Sioui	Chef familial
Yves Sioui	Chef familial
Tina Durand	Secrétaire

**DEMANDE DE FINANCEMENT - PROJET DE RÉFECTION DU  
CHEMIN DU LAC CHARLOT ET INSTALLATION DE BORNES  
KILOMÉTRIQUES**

**Attendu que** le Conseil de la Nation Wendat (« **Conseil** ») est responsable de la gestion des activités fauniques et récréatives du secteur Tourilli, situé dans la réserve faunique des Laurentides;

**Attendu que** le Conseil est responsable d'entretenir et de maintenir le bon état du réseau routier du secteur Tourilli;

**Attendu que** le lac Charlot, situé dans le sud du secteur Tourilli est un plan d'eau à fort potentiel de récolte pour la pêche à la truite mouchetée;

**Attendu que** le Conseil souhaite procéder à la réfection du chemin menant au lac Charlot ainsi qu'à l'installation de bornes kilométriques sur les routes 5, 50 et 51 (« **Projet** »);

**Attendu que** le *Programme d'aménagement durable des forêts* (« **Programme** ») mis en place par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (« **Ministère** ») permet la réalisation d'interventions ciblées liées à l'aménagement durable des forêts;

Page 1 de 2

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 2 juin 2025 Résolution adoptée



\_\_\_\_\_  
SÉCRÉTAIRE  
TINA DURAND

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL  
DE LA NATION WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

**COPIE DE RÉSOLUTION**

NUMÉRO 7619 SÉANCE DU 2 juin 2025

**DEMANDE DE FINANCEMENT - PROJET DE RÉFECTION DU  
CHEMIN DU LAC CHARLOT ET INSTALLATION DE BORNES  
KILOMÉTRIQUES**

**Attendu qu'**en vertu d'une entente de délégation intervenue entre cinq municipalités régionales de comté et le Ministère, la MRC de La Jacques-Cartier (« MRC ») a la responsabilité d'administrer le Programme;

**Attendu que** le 14 mars 2025, dans le cadre du Programme, la direction du Développement économique du Conseil a déposé le Projet à un coût évalué à 50 363 \$ auprès de la MRC;

**Attendu que** le Programme peut couvrir par une contribution non remboursable jusqu'à 75% des dépenses admissibles du coût du Projet;

**Attendu que** le 19 mars 2025, la MRC a approuvé la demande d'aide financière et a octroyé au Conseil la somme de 37 373 \$ sous forme de contribution non remboursable pour la réalisation du Projet;

**Attendu que** l'octroi de l'aide financière est conditionnel à la signature et au respect d'un protocole d'entente entre la MRC et la Nation Wendat qui requiert l'adoption d'une résolution du Conseil.

Compte tenu de ce qui précède, **il est proposé** par le Chef familial Yves Sioui, **appuyé**, par le Chef familial Carlo Gros-Louis, et **résolu** :

- **D'autoriser** le directeur du Développement économique à signer, pour et au nom du Conseil de la Nation Wendat (« Conseil »), le protocole d'entente en lien avec la demande de financement déposée à la MRC de La Jacques-Cartier dans le cadre du *Programme d'aménagement durable des forêts* volet interventions ciblées;
- **D'autoriser** le directeur du Développement économique à signer, exécuter et livrer, pour et au nom du Conseil, tous les actes, documents et écrits, à poser tous les gestes et faire toutes les choses qu'il peut, à sa discrétion, juger nécessaires ou utiles aux fins de donner plein effet à la présente résolution.

Page 2 de 2

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 2 juin 2025 Résolution adoptée



SECRÉTAIRE  
TINA DURAND